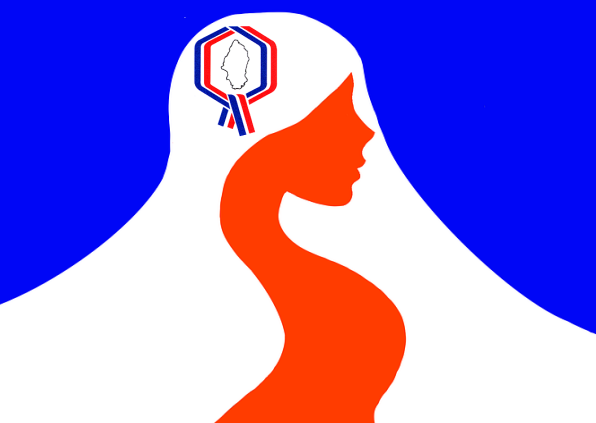


Les FORMATIONS de l'Association des Maires du Haut-Rhin



EN PRATIQUE

LIEU

Siège de l'AMHR

4 route de Rouffach COLMAR

Tél : 03 89 41 75 96

Courriel : amhr@calixo.net

Site internet : www.amhr.fr



Locaux situés à côté de la Gare et accessibles PMR

Stationnement possible :

- en face au Parking BLEYLE (3€ la journée)
- à environ 600 mètres gratuitement



MODALITES D'INSCRIPTION

Par le DIFE

L'espace «Mon compte Elu», intégré à la plateforme nationale «Mon compte Formation» est accessible à partir du lien : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/droits>

Par la COLLECTIVITE

Cette formation peut également être prise en charge par votre collectivité.

Nous contacter au 03 89 41 75 96

Les actes des collectivités et le contrôle de légalité

PROGRAMMATION

Vendredi 22 mai 2026

9h - 12h / 13h30 - 16h30

PUBLIC : élus locaux : maires, adjoints, conseillers municipaux

PRESENTATION DE LA FORMATION

Dans le cadre de leur fonctionnement courant et pour mettre en œuvre leurs compétences, les collectivités sont amenées à prendre une diversité d'actes juridiques (délibérations de l'assemblée, arrêtés de l'exécutif...).

Bien que les collectivités bénéficient d'un principe d'autonomie et de libre administration, leurs actes se doivent toutefois de respecter le cadre légal. C'est à ce titre que le préfet exerce un contrôle de légalité sur les principaux actes des collectivités, ce contrôle pouvant conduire à une demande en annulation devant le tribunal administratif.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. L'Etat unitaire français et la hiérarchie des normes
2. Les différents types d'actes des collectivités locales (arrêtés, délibérations, décisions à caractère individuel ou réglementaire...)
3. Le formalisme lié aux actes des collectivités
4. Le contrôle de légalité de la préfecture
5. Les recours possibles contre l'acte d'une commune
6. Le contentieux au tribunal administratif

RESULTATS ATTENDUS

Connaître les différents types d'actes administratifs et maîtriser leur régime juridique dans un souci de sécurité juridique et d'efficacité pour la collectivité.

POINTS FORTS

Formation proposée par un intervenant maîtrisant aussi bien la théorie que la pratique.



Intervenant :

Alexis CLUR

Docteur en droit public

Enseignant à l'Université de Haute-Alsace

Ancien Maire

Attaché territorial principal en détachement